

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS MME BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (1) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Travaux d'accessibilité et d'optimisation énergétique Centre Social des Minimes – Avenant n°1 et 2 aux marchés de travaux notifiés le 22 janvier 2016.

La Ville de Châtellerault a lancé un marché à procédure pour la réalisation de travaux d'accessibilité et d'optimisation énergétique au Centre Social des Minimes par délibération n°27 en date du 15 décembre 2015 et le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour les lots n°1, 5, 8, 9 et 10 :

Objet de l'avenant n°2 au lot 1 : Plus-value suite à la structure renforcée de la cheminée du bâtiment ancien :

- **Lot 1 : Gros Oeuvre Démolition – Entreprise SARL DUPUY.**
 - *Montant TTC initial* : 78 713,42 €
 - *Avenant n°1* : 7 159,20 €
 - *Avenant n°2* : 3588,00 €
 - *Nouveau montant TTC* : 89 460,62 €
- Soit une augmentation de 13,65 %.*

Objet de l'avenant n°1 au lot 5 : Plus-value suite à la modification de la nature des cloisons CF des combles de la salle polyvalente :

- **Lot 5 : Ouvrages de plaques / Menuiserie bois – Entreprise SARL DUPUY.**
 - **Montant TTC initial** : 56 573,64 €
 - **Avenant n°1** : 7 446,65 €
 - **Nouveau montant TTC** : 64 020,29 €**Soit une augmentation de 13,16 %.**

Objet de l'avenant n°1 au lot 8 : Plus-value suite au remplacement de la toile de verre dans le sous-sol du bâtiment ancien :

- **Lot 8 : Peinture – Entreprise EMPREINTE.**
 - **Montant TTC initial** : 17 288,01 €
 - **Avenant n°1** : 2 388,56 €
 - **Nouveau montant TTC** : 19 676,57 €**Soit une augmentation de 13,82 %.**

Objet de l'avenant n°1 au lot 9 : Plus-value suite au déplacement de l'alarme intrusion et au remplacement d'appareillage (luminaires) du bâtiment ancien :

- **Lot 9 : Electricité – Entreprise BOUTINEAU.**
 - **Montant TTC initial** : 59 561,77 €
 - **Avenant n°1** : 1 507,58 €
 - **Nouveau montant TTC** : 61 069,35 €**Soit une augmentation de 2,53 %.**

Objet de l'avenant n°1 au lot 10 : Plus-value suite à la modification du réseau de chauffage et au remplacement d'éviers dans le bâtiment ancien :

- **Lot 10 : Electricité – Entreprise CIGEC.**
 - **Montant TTC initial** : 64 800,00 €
 - **Avenant n°1** : 6 405,75 €
 - **Nouveau montant TTC** : 71 205,75 €**Soit une augmentation de 9,88 %.**

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération n°27 du conseil municipal du 15 décembre 2015 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'accessibilité et d'optimisation énergétique au Centre Social des Minimes ,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n°19

page 3/3

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché M16-18V, M16-22, M16-25, M16-26, M16-27 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 422.5/2313/P1069/4550.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER